

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 5 mai 2026, à 18h30,
en salle du Conseil Municipal (Mairie – 1^{er} étage).

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

1. Election des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS (*abroge et remplace la délibération 20260407_11 du 7 avril 2026*)
2. Composition des commissions municipales permanentes
3. Composition de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)
4. Droit à la formation des élus
5. Remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance engagés par les élus municipaux
6. Adhésion à l'Association Nouvelle-Aquitaine des achats publics responsables (3AR)
7. Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE & LA PARENTALITE

8. Attribution de participations scolaires (école Dous Maynadyes)
9. Attribution de participations scolaires (école maternelle des Petits Chaouches)

URBANISME / MOBILITES / ACCESSIBILITE / BATIMENTS / TRAVAUX

10. Acquisition de la parcelle AL 575p
11. Passation d'une convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution publique
12. Cession de la parcelle AK 232 (lot n°4, Lotissement du Claous)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME / ENVIRONNEMENT

13. Approbation de l'avenant n°1 du contrat de DSP (Délégation de Service Public) du Camping municipal Landae relatif à la gestion et à l'exploitation du restaurant, du bar et de l'épicerie

DIVERS

14. Décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs délégués au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
15. Questions et informations diverses

Fait et publié à ONDRES, le 28 avril 2026



Le Maire,
Patrick de CASANOVE.